

Bureau de la métropole du 28 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
14 septembre 2018

Conseillers en exercice
37

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

, M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

B 2018-09-281 ESPACE PUBLIC

PIVH - Approbation d'un projet de convention entre Brest métropole et le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Brest, dans le cadre du Plan d'Intervention de Viabilité Hivernale (PIVH).

Le rapporteur, M. Yohann NEDELEC
donne lecture du rapport suivant

ESPACE PUBLIC – PIVH - Approbation d'un projet de convention entre Brest métropole et le Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Brest, dans le cadre du Plan d'Intervention de Viabilité Hivernale (PIVH).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le plan d'Intervention de Viabilité Hivernale (PIVH) mis en place par Brest métropole prévoit la mobilisation des équipes du service voirie pour faire face à des phénomènes météorologiques hivernaux (neiges, verglas...), afin de maintenir une circulation acceptable sur les axes structurants et les voies de maillage de gestion métropolitaine et de garantir, en particulier, l'accès aux services d'urgence.

Brest métropole réalisera des opérations de service hivernal au bénéfice du Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Brest sur les chaussées des voies internes des différents sites.

L'intervention de Brest métropole se fera selon les conditions et modalités identiques à celles qu'elle réalisera sur son propre réseau, qu'il s'agisse de la surveillance, de l'alerte et du traitement de l'intempérie.

Cette prestation sera facturée au CHRU en fonction du nombre de jours d'interventions des services et du volume de sel épandu.

Il est proposé qu'une convention fixe les modalités et les conditions d'intervention de Brest métropole pour une durée de 5 ans renouvelable.

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION PROXIMITE ET TERRITOIRE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE